



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2024

Il est 20h00 quand **M. Manuel Martin**, Vice-Président, ouvre cette 1^{ère} Assemblée du Conseil général de l'année 2024. Il salue la présence de la Municipalité, de tous les Conseillers-ères présents ainsi que celle de **M. Alain Michaud**, présent en tant que Conseiller mais également en tant que rapporteur pour l'Omnibus. Il informe également l'Assemblée que suite à la démission de **M. Jean-Michel Reguin**, Président, c'est lui qui présidera cette Assemblée ce soir.

1. Appel

À l'appel de leur nom, 27 Conseillers-ères répondent présents, 11 sont excusés et 4 sont absents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer pour cette séance du Conseil.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le **Vice-Président** informe que le point 8 de l'ordre du jour sera modifié comme suit en accord avec la Préfecture :

Élections réglementaires (*Présidence, Vice-présidence, Scrutateurs, Commission gestion-finances*).

Décision : L'ordre du jour **est accepté** tel que présenté à l'unanimité et sa lecture n'est pas requise.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2023

La lecture du PV n'est pas demandée. **Mme Marianne Gaillard** mentionne une petite erreur dans le prénom du Conseiller M. Viret, il s'agit bien de François et non pas de Pierre. La correction sera faite, avec les excuses de la secrétaire. Il n'y a pas d'autres remarques, l'Assemblée passe à l'acceptation du procès-verbal.

Décision : Le PV du 14 décembre 2023 **est accepté** à l'unanimité.

4. Admissions – Démissions

Il y a 3 demandes d'admissions, soit **Mme Déborah Coia** et **MM. Gérald Jaquet et Franck Boisseau** qui viennent se placer devant l'Assemblée pour être assermentés. L'Assemblée applaudit en signe de bienvenue à ses trois nouveaux conseillers.

Le **Vice-Président** poursuit en mentionnant qu'un membre a démissionné, en la personne de **M. Jean-Michel Reguin**. Il fait lecture de la lettre de démission de **M. Reguin**.



Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 30 et le nombre total de membres est de 45.

5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023

Le **Vice-Président** ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote.

Décision : Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023 **est accepté** avec 2 absentions.

6. Préavis Municipal n° 01/2024 relatif à l'adoption des comptes communaux 2023

Le **Vice-Président** appelle la rapporteure de la commission gestion-finances, **Mme Corinne Martin**, qui fait lecture du rapport que vous trouvez en annexe à ce PV. Il la remercie puis ouvre la discussion.

M. Alain Michaud est surpris de constater que Montcherand a quitté la PNV pour économiser de l'argent mais qu'au final la facture est plus élevée cette année. **M. Yves Giroud** relève qu'il y a certes une augmentation de CHF 150'000.- au niveau de la péréquation inter-communale, mais cette augmentation est due à une augmentation des impôts sur les revenus des personnes physiques. Cette augmentation des impôts a pour corollaire une augmentation de la péréquation, respectivement du point d'impôts. Étant donné que la police est indexée au point d'impôt, il en ressort une augmentation finale.

M. Sylvain Goy a une question concernant l'épuration. On voit dans les comptes qu'il y a eu un prélèvement important, d'environ 60% du fond de réserves. Il demande à quoi cela est dû.

M. Giroud précise qu'une mention est faite au niveau du préavis, dans le sens où la Municipalité a dû, suite à des travaux, indemniser une personne par rapport à de l'écoulement sur une route communale. C'est donc une dépense extraordinaire qui a obligé la Municipalité à puiser dans le fond de réserves.

La parole n'étant plus demandée, le **Vice-Président** passe au vote du préavis.

Décision : Le préavis Municipal n°01/2024 relatif à l'adoption des comptes communaux pour l'année 2023 **est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Rapport des représentants du Conseil

Mme Sybille Roch, pour l'ASIOR, prend la parole pour informer l'Assemblée que les membres de l'ASIOR ont pu visiter le nouveau collège et que les avis ont été positifs.

M. Michaud demande s'il y aura une inauguration pour le collège ou quelque chose avant la rentrée d'août. **M. Swen Schneider** mentionne que l'inauguration aura lieu le 21 septembre, avec une partie officielle le matin et des portes ouvertes durant l'après-midi. Cette date sera mentionnée dans le prochain « Pique-Raisinnet ».



8. Élections réglementaires (Présidence, Vice-Présidence, Scrutateurs, Commission gestion-finances)

Présidence :

M. Martin se propose comme candidat au poste de Président du Conseil, aucun autre membre ne se présente. **M. Manuel Martin** est accepté à l'unanimité et sous les applaudissements comme nouveau Président du Conseil.

Vice-Présidence :

M. Franck Boisseau se présente auprès de l'Assemblée pour devenir Vice-Président. Il explique en quelques mots son parcours puis est élu à l'unanimité sous les applaudissements de tous les Conseillers-Conseillères.

Secrétaire :

La secrétaire, **Mme Isabelle Capt**, reste en poste jusqu'à la fin de la législation.

Scrutateurs :

M. Manuel Martin, désormais **Président**, passe à l'élection des scrutateurs, qui continuent tous leur mandat. Nous retrouvons donc **MM. Cédric Jeanmonod** et **Matthieu Guignard** comme scrutateurs, puis **Mme Joëlle Gaillard** et **M. Charles-Henri Delacrétaz** respectivement 2^{ème} suppléante et 1^{er} suppléant.

Commission gestion-finances :

Mme Corinne Martin sort de la Commission. Dès lors, elle sera composée de **M. François Viret** comme rapporteur et **Mmes et MM. Matthieu Guignard, Christophe Rapin, Chantal Maquelin et Joëlle Gaillard** comme membres. **M. Gérald Jaquet** est le 1^{er} suppléant et **M. Charles-Henri Delacrétaz** est le 2^{ème} suppléant.

9. Désignation et nomination des membres des commissions et représentants du Conseil

Les différentes commissions et représentants du Conseil restent inchangés.

10. Communications du Bureau

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00.

Le Président lit un petit mot à l'attention de **M. Reguin** pour le remercier de son travail en tant que Président du Conseil, l'Assemblée applaudit.

11. Communications de la Municipalité

M. Swen Schneider :

École - M. Schneider et toute la Municipalité se réjouissent d'accueillir les élèves dans le nouveau collège à la rentrée d'août. Il y a encore certes de nombreux travaux au niveau du village qui doivent être faits pour que cette rentrée se déroule bien, ceux-ci seront présentés par ses collègues dans un instant. Montcherand va accueillir 160 élèves de la 1 à la 6P d'ici



quelques semaines. Le collège comportera également une UAPE (unité d'accueil pour écoliers) qui pourra accueillir environ 50 enfants et un terrain multisports.

OASIS - M. Schneider parle également d'Oasis, structure fondée pour regrouper certaines aides proposées par le canton ou la région et qui est testée par l'AJOVAL actuellement. L'idée est de guider les personnes qui pourraient obtenir de l'aide mais qui ne savent pas où se renseigner. Pour plus de renseignements, <https://oasis-junova.ch/>.

M. Yves Giroud :

STEP - M. Giroud souhaite parler de la modernisation de la STEP d'Orbe, qui doit avoir lieu pour des raisons démographiques, légales et de renouvellement des installations. Ce projet avoisine les 34 millions, déduction faite des subventions. La mise en service sera progressive, de début 2025 à fin 2027. Ces travaux engendreront une augmentation substantielle du prix des eaux usées pour les habitants de Montcherand, qui ne peut pas encore être chiffrée aujourd'hui. Montcherand s'est renseignée mais il n'y a pas d'autre choix que de continuer à être reliés à cette STEP.

M. Bertrand Gaillard

École - M. Gaillard informe que l'ASIOR a choisi le nom de l'école, qui s'appellera « le collège Pique-Raisinnet ». Il rappelle le contexte dans lequel Montcherand a été choisi pour accueillir cette nouvelle école :

- position centrale dans les hauts des territoires de l'ASIOR
- efficacité des transports entre les différents villages
- salle de gym déjà présente
- village desservi par 2 lignes de bus
- zone choisie déjà classée en terrain constructible

Il passe ensuite la parole pour la suite de la présentation.

M. Nicolas Biselx

Trajet maison-école - M. Biselx informe que la présentation qui suit a pour thème le trajet « maison-école » et qu'elle a été faite aux parents des futurs écoliers habitant Montcherand il y a 2 semaines.

Dans un rayon de 2.5 km, un élève est censé se déplacer à pied pour aller à l'école, un budget pour un bus ne peut pas être demandé. Pour les habitants de Montcherand, cela veut donc dire qu'il n'y aura pas de bus scolaire, les élèves viendront à pied ou en transport privé. Il faut donc que le collège puisse être accessible par une voie sécurisée, soit un trottoir, pour les futurs écoliers. **M. Biselx** présente, power point à l'appui, le projet de trottoir qui a été déposé en examen préalable au Canton pour desservir le collège. Le trottoir passerait par l'Ochette, le long de la route en direction de Sergéy. Actuellement la Municipalité est en contact avec les propriétaires des parcelles touchées, car il faut une largeur de route minimale pour construire un trottoir et garder la route, ce qui toucherait à certaines parcelles. En parallèle, il y a également le projet de zone 30km/h pour le village qui autoriserait à faire un trottoir franchissable et donc permettrait aux voitures de se croiser en empiétant sur le trottoir si nécessaire. Le dossier est en cours de consultation au Canton. Toutefois, la zone de 30km/h ne pourra peut-être pas être prolongée sur la montée de Sergéy, car ce n'est pas une zone



centrale d'habitations. La Municipalité attend une réponse du Canton, puis il faudra voter un crédit de construction, ce qui fait que ce trottoir, malgré le fait que la Municipalité s'y est prise bien en avance, ne pourra de loin par être construit pour la rentrée.

En ce qui concerne les arrêts de bus, les lignes 686 et 685 feront chacune un crochet par le collège, leurs lignes seront donc modifiées pour desservir le collège. Cela n'a pas été simple d'y arriver, mais cela permettra d'avoir uniquement un arrêt de bus pour ces 2 lignes.

M. Biselx présente ensuite le tracé provisoire pour les élèves piétons proposé par la Municipalité, en attendant que le trottoir définitif soit construit. Ce tracé passe par « En Contramont », puis « la Chereyres » pour rejoindre ensuite la route qui va sur Lignerolle (Bossière) où un trottoir provisoire sera aménagé par l'employé communal. La route qui passe dans la forêt entre la mini déchetterie et les Trésys sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux. Pour la traversée de route au niveau du tennis, l'idée est de déplacer le panneau de 50km/h pour que cet endroit soit encore limité à 50km/h et de mettre des panneaux « danger enfants » aux endroits concernés. Dans le village, il y aura également de la signalisation pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'enfants, car si cet axe est celui proposé par la Municipalité, cela ne veut pas dire que tous les écoliers l'utiliseront, on ne peut pas les y obliger.

M. Biselx expose une petite chronologie des étapes pour construire ce trottoir, afin de montrer à l'Assemblée que ce n'est pas par manque d'anticipation que ce dernier ne sera pas prêt à la rentrée, étant donné que la première séance a eu lieu en mars 2021 déjà ! Mais il rappelle que la Commune est tributaire de beaucoup d'autres institutions (lignes de bus, Canton, etc) et se trouve en fin de chaîne, ce qui ne permet pas toujours d'arriver à faire les choses aussi vite que souhaité, malgré l'implication de la Municipalité dans ce dossier.

Il ajoute encore qu'il a été proposé aux parents des futurs écoliers de créer des pédibus pour grouper les déplacements des enfants dans le village. **M. Biselx** arrive au terme de sa présentation et ouvre la discussion aux questions ou remarques.

M. François Viret demande pourquoi il n'est pas possible de proposer aux écoliers un chemin passant par les Trésys. **M. Biselx** répond que les travaux qui auront lieu au bord de la route auront une certaine importance et que faire passer des enfants là où les travaux auront lieu n'est pas possible. De plus, cela ferait passer les élèves par des propriétés privées, ce n'est donc pas une possibilité.

M. Serge Geronimo se demande si les enfants vont réellement passer par le chemin aménagé par la Municipalité. **M. Biselx** répond qu'il est du devoir de la Municipalité de mettre à disposition un chemin le plus sécurisé possible, ensuite il est de la responsabilité des parents d'accompagner ou d'expliquer à leurs enfants où passer. **M. le Syndic** précise encore que la Municipalité a décidé de déplacer le panneau de 50km/h (celui à hauteur du tennis) sans demander l'autorisation au Canton pour encore plus de sécurité, mais qu'il n'est pas possible de faire plus sur le tronçon entre le haut du chemin des Chereyres et la traversée de route au niveau du tennis. Une zone à 30km/h n'est pas envisageable rapidement dans cette zone.



M. Patrick Simon fait remarquer qu'il serait possible de mettre un trottoir provisoire le long du mur qui longe la propriété de M. Jean-Michel Reguin, puis les enfants passeraient par l'Ochette et traverseraient à la sortie du village en direction de Sergey. Des rétrécissements de route sont possibles le long des chantiers, pourquoi pas pour un itinéraire provisoire sécurisé.

M. Biselx répond que lorsque le chantier aura débuté, il n'y aura pas la place d'avoir un trottoir le long de cette route. **M. Simon** propose un axe à sens unique avec priorité aux voitures qui montent ou descendent, quitte à mettre des feux rouges. Pour lui, les élèves vont prendre le chemin le plus court, et se retrouver sur un tronçon non sécurisé. De plus l'itinéraire proposé par la Municipalité oblige les enfants à marcher le long d'une route à 50km/h, ce qui pour lui est dangereux. Il termine en disant que c'est son avis.

M. Manuel Martin demande s'il serait possible de passer la zone de la grande salle (soit de l'entrée côté tennis à la sortie côté Sergey) en zone détente 20km/h avec priorité aux piétons.

M. Biselx répond que ce serait un projet qui prendrait du temps et que ce n'est pas prévu pour le moment. De plus, actuellement et légalement l'accès à la grande salle est à 80km/h, et ce ne serait pas possible d'en faire facilement une zone à 20km/h. L'idée d'un gendarme couché dans cette zone est à l'étude.

M. Joël Burkhard demande si le chemin entre le haut des Chereyres et les Trésys sera fermé tout le temps, y compris les week end, car il est emprunté par de nombreux citoyens qui se rendent à la déchetterie et qui passent ensuite déposer leur verre vide. **M. Biselx** répond que oui, il sera fermé en permanence jusqu'à la fin des travaux du nouveau trottoir. Ensuite il sera à nouveau ouvert, sauf si tous les citoyens étaient convaincus qu'il était préférable de le laisser fermé.

M. Sylvain Goy demande si le Canton participe financièrement à la construction du nouveau trottoir. **M. Gaillard** explique que tout ce qui est aménagement de route au sein d'un village est à la charge de la commune, et ce depuis les panneaux de 50km/h.

M. Raymond Chevallier aimerait faire la remarque suivante, il pense que les enfants seront amenés à l'école en voiture. **M. Schneider** rappelle que le projet d'itinéraire a été présenté aux parents des écoliers, de même que la structure du Pédibus qui permet aux parents d'organiser un tournus pour accompagner les enfants à l'école à pied. Maintenant, c'est aux parents de s'organiser, l'association Pédibus peut fournir du matériel aux parents mais c'est à eux aussi de collaborer. **M. Biselx** explique aussi que suite aux discussions lors de la séance avec les parents, il y a déjà eu des changements dans le projet de la Municipalité. Par exemple, l'interdiction de circuler entre les Chereyres et les Trésys à la place de panneaux « attention aux enfants » initialement prévus. Il ne sera pas possible d'empêcher les parents d'amener leurs enfants à l'école en voiture, mais des alternatives leur ont été présentées.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si une zone de dépose est prévue aux alentours de l'école pour les élèves qui viendraient en voiture. **M. Schneider** répond que oui, une zone de dépose est prévue.



M. Biselx mentionne qu'il y aura également des panneaux de prévention dans le village et **M. Schneider** ajoute qu'il n'est pas autorisé de mettre des passages piétons dans le village, ce qui faciliterait les choses à certains endroits.

M. Franck Boisseau pense que la pose de miroirs à certaines intersections pourrait être utile aux enfants, pour qu'ils puissent voir si de la circulation arrive. **M. Biselx** répond que comme la route qui traverse le village est cantonale, cela nécessiterait également une autorisation auprès du Canton. Il rappelle également que cela fait partie du devoir d'éducation des parents d'expliquer aux enfants comment se comporter le long d'une route et de les accompagner à l'école lorsqu'ils sont trop petits pour y aller seuls.

Le Syndic conclut cette discussion en relevant les nombreuses difficultés auxquelles la Municipalité a dû faire face pour trouver une solution qui soit acceptée par les règlements de l'État et qui soit le plus sécuritaire possible pour les enfants du village.

Panneaux solaires congélateur – **M. Biselx** informe l'Assemblée que les panneaux solaires installés sur le bâtiment du congélateur communal sont en service depuis le mois de mars 2024. Depuis le mois de mars, ils permettent une économie d'environ 50% d'énergie. **M. Biselx** fera une petite présentation des différents graphiques à la fin de l'année lorsqu'il aura un peu plus de données.

Extension de la grande salle – **M. Biselx** informe que suite au dernier Conseil, le projet d'extension a évolué, notamment en prenant en compte les remarques faites par les conseillers. Les toilettes ont été enlevées du projet, le local agrandi et la mise à l'enquête se fera prochainement.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Joëlle Gaillard demande si la Municipalité a son mot à dire concernant les changements d'horaires des transports publics prévus en décembre. En effet, les étudiants qui se rendront à Yverdon devront par exemple passer par Chavornay... Elle demande s'il est possible d'intervenir pour modifier cela.

Le Syndic répond que les changements d'horaires sont soumis à consultation auprès des Communes et que la Municipalité a relevé que les nombreux changements étaient pénalisant pour les habitants de Montcherand. La Municipalité a écrit à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) mais **M. Gaillard** relève avoir peu d'espoir sur la prise en compte de leur courrier.

Mme Gaillard demande s'il serait possible d'intervenir auprès d'un député au Grand Conseil ?

Le Syndic répond qu'il peut essayer d'en parler auprès d'un député du Nord Vaudois.

M. Raymond Chevallier demande pourquoi les terrains de sport du collège sont plus bas de 60 cm que le terrain. **M. Schneider** répond qu'il y a eu des changements de niveau du collège en cours de projet et que des modifications ont eu lieu après les autorisations. Autour du collège, il y avait de toute façon une pente qu'il fallait rattraper, et c'est pourquoi il y a des blocs pour



faire des bancs et faciliter l'entretien. **M. Schneider** ne sait pas pourquoi les terrains sont aussi bas mais cela vient du dévers qu'il fallait combler. D'ailleurs, il précise que les terrains ont déjà été montés de 40 cm par rapport au plan initial.

M. Patrick Simon revient sur le point 11 du dernier PV. Normalement, la commission ad hoc « réservoir d'eau » devait être convoquée, mais les membres n'ont eu aucune nouvelle. **M. Giroud** précise que c'est DTP qui a pris du retard, ce qui explique pourquoi la commission n'a pas encore été mandatée.

13. Appel

La **secrétaire** procède à l'appel, 32 membres du Conseil répondent présents, un membre a rejoint le Conseil durant l'Assemblée.

Il est 21h25, le **Président** lève la séance et souhaite une bonne suite de soirée à chacun.

Le Président du Conseil


Manuel Martin



La Secrétaire


Isabelle Capt

Annexes : mentionnées